

Un seul acte en RG et 2 en exception + geste complémentaire : association taux 100 %

ACTES EFFECTUES										
(si les actes sont soumis à la formalité de l'accord préalable, indiquez la date de la demande : J J M M A A A A)										
dates des actes	codes des actes	activités	C,CS V,VS	autres actes (TO,...) éléments de tarification CCAM (modificateurs, association,...)	montant des honoraires facturés ①	dépass.	frais de déplacement			
							I.D. ②	M.D.	I.K. montant ③	
03/11/14	HBFD024	1		4	81,94€					EX1
localisation anatomique ↻	46									
03/11/14	HBQK303	1		4	15,96€					AC
localisation anatomique ↻	46									
03/11/14	HBMD049	1		4	33,74€					EX1
localisation anatomique ↻	45									
03/11/14	LBFA023	1		4	46,89€					RG
localisation anatomique ↻	47									
PAIEMENT										
MONTANT TOTAL en euros (1+2+3)					178,53€					

HBFD024	Exérèse du contenu canalaire non vivant d'une molaire permanente EX
HBQK303	Radiographies intrabucales rétroalvéolaires sur un secteur de 1 à 3 dents contigües préinterventionnelle, préinterventionnelle et finale pour acte thérapeutique endodontique
HBMD049	Restauration d'une dent d'un secteur prémolomolaire sur 2 faces par matériau inséré en phase plastique sans ancrage radiculaire
LBFA023	Exérèse de lésion de l'os maxillaire et/ou du corps de la mandibule de moins de 2 cm de grand axe par abord intrabuccal

Association d'actes bucco-dentaires et d'un seul acte : le code 4 est pour chacun des actes

Règle	Code	Taux à appliquer
Acte bucco-dentaire	4	100 %
Autre acte (1 seul)	4	100 %
Supplément	4	100 %

RG = Actes soumis à la règle générale. Le 1^{er} acte est pris en charge à 100%, le 2^e à 50% et à partir du 3^e à 0%.

EX = Actes bénéficiant d'exception à la règle générale. Les actes sont associables à 100% avec d'autres actes ou avec eux-mêmes (EX1).

AC = Actes complémentaires toujours à 100% du tarif. Ces actes sont associés à d'autres actes et ne peuvent donc pas être facturables seuls.